

Eau - Extension du réseau d'eau potable - Chemin des Champs et Chemin de la Chaille des Tilleroyes - Fixation du droit de branchement

M. LE MAIRE, Rapporteur :

Chemin des Champs

Par lettre du 8 juin dernier, M. Roger VATAGEOT sollicite l'extension du réseau d'eau potable pour alimenter en eau son atelier situé chemin des Champs et assurer la protection contre l'incendie de son établissement qui emploie une dizaine de personnes. La desserte en eau nécessite une extension du réseau d'eau chemin des Champs à partir du carrefour chemin de Valentin/chemin des Champs sur une longueur de 260 mètres. Ce projet est évalué à 260 000 F.

Chemin de la Chaille des Tilleroyes

Par lettre du 6 juin 1994, MM. BELIARD et DARET sollicitent l'extension du réseau d'eau potable pour desservir leurs propriétés sises 41-43 et 47 chemin de la Chaille des Tilleroyes. L'alimentation de ces propriétés nécessite une extension du réseau d'eau chemin de la Chaille des Tilleroyes depuis la propriété ORLANDI sur une longueur de 300 mètres et permettra de desservir 3 habitations et un hangar. Ce projet est évalué à 270 000 F.

Conformément aux dispositions adoptées par délibération du 13 décembre 1993, un droit de branchement de 3 500 F, passible d'un taux de TVA de 5,5 % sera demandé pour chaque branchement réalisé sur les tronçons de conduite considérés au cours des 5 années qui suivent la date de la délibération.

Ces travaux peuvent être réalisés dans le cadre du programme complémentaire de travaux au titre de l'année 1994 sur les crédits du Service des Eaux.

Sur avis favorable de la Commission Eau-Assainissement, le Conseil Municipal est invité à :

- adopter les projets présentés,
- fixer le droit de branchement à 3 500 F HT par prise d'eau réalisée sur ces tronçons pendant 5 années à compter de la date de la délibération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Eau-Assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.